

Europcar

Autonomie, bilan carbone, accès aux bornes de recharge de batterie... La voiture électrique incarne la "nouvelle frontière" du monde automobile et une solution pour la transition écologique, tant du côté des professionnels que des particuliers. Mais force est de constater que ses avantages font souvent débat.

Nous avons passé en revue pour vous toutes les questions qui traversent de manière récurrente l'esprit des conducteurs et des entreprises, lorsque vient le moment de renouveler la flotte de véhicules et de se convertir à l'électrique.

Bilan des courses ? 7 idées reçues concernant la location de véhicules électriques.

# L'ÉTAT DES LIEUX DE LA LOCATION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN FRANCE

Saviez-vous que la France était le 2° pays le mieux équipé de l'Union Européenne pour accueillir la conduite de véhicules électriques ¹? Et cela n'a rien d'étonnant. La nouvelle législation va rendre incontournable leur utilisation dans les années à venir.

Recommandations, quotas à respecter, sanctions... Nous vous expliquons ces nouvelles réglementations en vigueur ainsi que leur évolution à prévoir prochainement.

## LES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS DANS LES VILLES : LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

En 2022, 15% des émissions de particules fines dans l'air provenaient des transports, et 43% des émissions nationales de NOx étaient liées au transport routier ².

À cause de cette pollution atmosphérique causant 40 000 décès prématurés par an <sup>3</sup>, la Loi Orientation Mobilités a rendu obligatoire depuis 2020 la mise en place de Zones à Faibles Émissions dans les zones concernées en France. Et ces ZFE constituent une contrainte majeure pour la circulation des véhicules thermiques actuels, puisqu'elles délimitent des périmètres au sein desquels cette circulation peut être restreinte, voire interdite. À terme, seuls les véhicules électriques ou thermiques à faibles émissions pourront circuler sans restriction dans ces ZFE.

Comment sont délimitées ces zones et qui se charge d'en définir les critères d'accès ? Les collectivités concernées, en fonction de leurs objectifs de réduction des émissions polluantes. Elles peuvent notamment s'appuyer sur le système « Crit'Air » et ses 6 catégories de véhicules, en fonction de leurs rejets polluants. Aujourd'hui, les voitures concernées par les restrictions sont essentiellement les diesels de plus de 18 ans au 1er janvier 2024, ainsi que les diesels qui ont plus de 14 ans au 1er janvier 2025 ainsi que les voitures à essence qui ont plus de 19 ans 4.

Sources:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Data.gouv - Avril 2024

<sup>&</sup>lt;sup>2/3</sup> Senat - Rapport d'information n° 738 (2022-2023)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Site officiel de la vignette Crit'Air

### CLASSEMENT CERTIFICAT QUALITÉ DE L'AIR VOITURES PARTICULIÈRES



- électriques et hydrogènes
- Autres véhicules



- et hybrides rechargeables
- Véhicules diesel



- Autres véhicules



- Autres véhicules



- Véhicules diesel Euro 3



- Autres véhicules

#### **NORMES EURO**

(inscrite sur la carte grise)

Ainsi, quand une collectivité décide d'interdire les véhicules catégorisés Crit'Air 2, comme le prévoit Paris en journée dès 2024, ou encore Lyon, Bordeaux, Strasbourg et Montpelier dès 2028, ce sont tous les véhicules diesel qui sont interdits.

Enfin, la loi Climat et Résilience récemment votée impose la mise en place d'une ZFE dans toutes les métropoles de plus de 150 000 habitants. Dans les prochaines années, ce seront donc 12 millions de Français qui seront concernés. Et pourtant, 60% d'entre eux ignorent encore ce qu'est une ZFE!

En Europe, il existe déjà 320 ZFE, dont 25 en France. Et ce chiffre s'apprête à grandement progresser dans les prochaines années.

De nombreuses entreprises font donc le choix d'anticiper ces changements à venir en entamant dès à présent la transition de leur flotte de véhicules vers l'électrique. D'autant plus que de nouvelles réglementations s'adressent à elles en particulier.\*



#### Source:

Source carte:

www.ecologie.gouv.fr/zones-faibles-emissions-zfe

<sup>\*</sup> Site officiel de la vignette Crit'Air et LOI n° 2021-1104 Climat et Résilience du 22 août 2021

## LES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR POUR LES ENTREPRISES

#### 1. LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS ET LA LOI CLIMAT

Depuis 2022, la loi LOM a mis en place un calendrier de renouvellement de la flotte automobile pour les grands groupes privés détenant plus de 100 véhicules.

Pour ces entreprises, la part minimale de véhicules — à faibles émissions (50 gCO2/km) doit être la suivante :

10% 20% 40% 70% à partir de à partir de 2022 2024 2027 2030

Source: www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b2126\_proposition-loi

Si ces objectifs vous semblent difficiles à atteindre pour des raisons économiques, sachez que des aides à la transition sont prévues pour soutenir les efforts des entreprises, comme nous vous l'expliquons page 11.

Attention cependant. Cette loi s'apprête à être révisée pour accélérer la transition et durcir les pénalités en cas de manquement.

#### 2. LES NOUVELLES OBLIGATIONS QUI POURRAIENT ÊTRE VOTÉES

Pour accélérer le verdissement des flottes automobiles, la trajectoire de renouvellement à 2032 pourrait être modifiée. La part de véhicules à faibles émissions pourrait être révisée pour atteindre 80% en 2030 au lieu des 70% prévus initialement. L'objectif final ? 95% en 2032!

Et mieux vaut se tenir à ces objectifs.

Vous l'aurez compris, la transition vers l'électrique ne sera bientôt plus une option. Cependant, certains freins sont encore présents dans nos esprits et peuvent rendre certaines entreprises ou certains conducteurs réticents à l'idée de sauter le pas.

Mais rassurez-vous, ces craintes sont très souvent injustifiées.



# 7 IDÉES REÇUES CONCERNANT LA LOCATION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

7 idées sont extrêmement répandues quand il est question de voitures électriques. Nous les avons décortiquées afin de vous aider à y voir plus clair, chiffres à l'appui.



Source: \* Rapport IEA - Global EV Outlook, 2023 et Data.gouv - Avril 2024

7.

## IL N'Y A PAS ASSEZ DE BORNES DE RECHARGE!

Avec plus de 40 000 stations et 118 000 bornes de recharge, la France était en 2023 le 2<sup>e</sup> pays le mieux équipé de l'Union Européenne après les Pays-Bas, et juste devant l'Allemagne. Ces trois pays cumulaient à eux seuls les deux tiers des 5 millions de points de recharge présents au sein de l'UE.\*

Et bonne nouvelle : ces stations sont très faciles à localiser grâce à la carte interactive Bison Futé développée par le gouvernement.

www.bison-fute.gouv.fr/recharge-electrique.html



# 2. L'AUTONOMIE N'EST PAS ASSEZ GRANDE, MES COLLABORATEURS VONT TOMBER EN PANNE TOUT LE TEMPS.

L'autonomie moyenne d'une voiture électrique est de 300 km, et jusqu'à 500 km suivant les modèles. Sachant qu'un conducteur professionnel ne dépasse pas les 300 km par jour, cela permet d'organiser sans difficulté la recharge du véhicule la nuit, sur une prise domestique. D'autant plus que le pilote est averti bien en amont de l'autonomie de sa batterie. De quoi rouler l'esprit tranquille!

# 3. LE TEMPS DE CHARGE EST BIEN TROP LONG! JE N'ATTENDRAI PAS 6H...

Et vous auriez bien raison de ne pas attendre 6 heures pour que votre véhicule soit chargé! Car cela ne prendra que 20 minutes en moyenne avec les bornes de recharges rapides pour charger de 20% à 80% \*. Ces bornes sont accessibles sur toutes les stations-services des autoroutes ou bien dans les villes. Ici encore, la carte du gouvernement ou celle de Shell Recharge vous diront où les trouver.

Il est vrai que le temps de charge pourra s'avérer plus long en utilisant un chargeur moyenne durée (chargeur à courant alternatif de 3,7 ou 11 kwh), mais selon les trajets effectués, un chargement hebdomadaire sera généralement suffisant. De quoi avoir le temps de s'organiser pour laisser son véhicule se recharger quelques heures, durant votre journée de travail, vos rendez-vous professionnels ou bien le temps d'une soirée!



Source : \* Rapport Advenir, piloté par l'Avere-France, le Ministère de la Transition énergétique et l'ADEME



## 4. LES VOITURES ÉLECTRIQUES SONT TROP CHÈRES!

Si l'achat d'un véhicule électrique représente un investissement certain, son coût d'utilisation sera cependant moins élevé que celui d'une voiture thermique. Aussi, le coût total de possession (ou TCO pour Total Cost of Ownership) est donc moins élevé pour les véhicules électriques. Cela s'explique avant tout par le fait que l'électricité est moins chère que l'essence et le diesel. Fin 2023, un plein d'essence était en moyenne estimé à 100 € pour faire 500 km. Tandis qu'il fallait compter autour de 15 € la recharge d'une batterie électrique après 500 km. L'usage au quotidien sera donc bien plus avantageux.

De plus, le gouvernement et les collectivités encouragent aussi l'utilisation de ces voitures en assurant un coût d'utilisation plus faible grâce à l'exonération des Taxes sur l'affectation des véhicules à des fins économiques (ex-TVS) pour ces automobiles, ou encore en rendant leur stationnement gratuit. Ce qui peut représenter de grandes économies budgétaires, notamment dans les grandes villes telles que Paris où les frais de stationnements sont parfois élevés...

Enfin, la location d'un véhicule électrique est au même prix qu'un véhicule thermique. C'est par exemple le cas avec <u>cette offre Flex</u>, qui constitue une solution avantageuse sur la moyenne durée, avec un abonnement flexible sans engagement, pour des locations de 3 à 24 mois. Une bonne raison de tester la conduite de véhicules électriques et ainsi de réduire vos budgets de stationnement et de frais énergétiques!

# 5. LES VOITURES ÉLECTRIQUES NE SONT PAS SI ÉCOLOGIQUES QUE ÇA, D'AILLEURS, LES BATTERIES NE SE RECYCLENT PAS.

S'il est vrai que la fabrication du véhicule électrique est 50 % plus impactante que celle d'un véhicule thermique, cette tendance s'inverse nettement si l'on prend en compte l'utilisation du véhicule par la suite!
Le bilan carbone d'une voiture électrique devient alors 5 fois plus faible que celui d'une voiture à essence ou diesel.

Ce qui explique l'écart lors de la fabrication ?
Uniquement la fabrication de la batterie.
Mais pour compenser cela, ses matières
premières (cobalt et nickel) sont recyclables
jusqu'à 95%, et le taux de recyclage
des batteries en France atteint
actuellement 65%. De plus, avant
d'être recyclées, les batteries
connaîtront d'abord une seconde
vie en servant de moyen

de stockage électrique.\*

Émissions de CO2 lors
de la production du véhicule
Émissions de CO2 lors de l'usage
(essence, production d'électricité...)
Émissions de CO2 lors
de la production de la batterie
Émissions de CO2 évitées lors

du recyclage

6 tonnes eq CO2

Véhicule 100% électrique

Tonnes eq Co2 : Tonnes équivalent CO2
-1,3 t
-1,3 t
-48 tonnes eq CO2

6,7 tonnes eq CO2

Véhicule thermique

Source : \* Rapport Advenir, piloté par l'Avere-France, le Ministère de la Transition énergétique et l'ADEME

# 6. DES MODÈLES MOINS NOMBREUX, MOINS PRESTIGIEUX.

Il existe aujourd'hui des véhicules électriques dans toutes les gammes de prix, des SUV jusqu'aux utilitaires. Sur le site Europear, vous pouvez par exemple choisir votre véhicule parmi 31 modèles différents. De la plus petite citadine au SUV en passant par les véhicules utilitaires gros volume et les véhicules premiums.

De plus, faire le choix de l'électrique pour la flotte automobile de votre entreprise permet de faire un pas de plus vers l'engagement RSE.



# 7. LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES SONT PLUS LOURDS FT MOINS PUISSANTS!

Et non! Les véhicules électriques n'ont pas besoin d'un changement de vitesse pour débloquer toute leur puissance. Au démarrage, ils sont donc plus rapides que les voitures thermiques et peuvent foncer dès les premiers mètres. Pas de panique vous ne vous retrouverez pas sur une voie pour véhicules lents sur l'autoroute!

Par exemple, le modèle Megane E-Tech de Renault a un couple moteur estimé à 300 Nm (Newtons mètres), tandis qu'il sera à 175 Nm sur un modèle thermique comme celui de la Volkswagen Polo 1.0 TSI 95 de 2023. \*

Sources: \* Fiches produits des constructeurs Volkswagen France et Renault Group



## ILS ONT FRANCHI LE CAP ET PEUVENT EN TÉMOIGNER!

#### JÉRÉMIE, DIRECTEUR COMMERCIAL DANS UN GRAND GROUPE BTP, VOUS RACONTE SON EXPÉRIENCE

"

Quand j'ai dû choisir mon véhicule de fonction, je n'avais pas pensé aux véhicules électriques. Mais, alors que j'attendais de recevoir le modèle commandé et que je cherchais une solution temporaire en attendant sa livraison, mes collègues m'ont parlé des avantages de l'électrique. J'ai décidé de tester grâce à la location en attendant de recevoir ma voiture thermique. J'ai été très agréablement surpris!

Moi qui suis souvent en déplacement, je n'ai jamais été embêté sur mes trajets. Il me suffisait de recharger ma batterie tous les deux jours quand j'étais au bureau. Même chez le client, avec l'application « Superchargeur » vous pouvez trouver les bornes aux alentours

Résultat des courses... J'ai demandé à rester sur un modèle électrique et j'ai annulé ma commande de voiture thermique. grâce à la localisation. Mais surtout, la conduite est très agréable, simple, fluide, confortable. Il n'y a pas de bruit! Résultat des courses... J'ai demandé à rester sur un modèle électrique et j'ai annulé ma commande de voiture thermique.

### NOS COMMERCIAUX BASILE ET RÉMI VOUS RACONTENT LEURS RETOURS CLIENTS LES PLUS FRÉQUENTS

Nous sommes allés poser quelques questions à deux de nos commerciaux, qui après avoir testé la conduite sur véhicule électrique, ont fait le choix d'adopter ce mode de transport.

Est-ce que vos clients éprouvent certaines craintes à l'idée de passer à un véhicule électrique ?

Basile: Le plus souvent, ils s'inquiètent du temps de recharge et de l'autonomie de la batterie. Ils craignent de devoir s'arrêter pour recharger, ou encore de ne pas trouver de bornes à proximité acceptant la carte essence. Mais, ces craintes sont inutiles. Le réseau est très bien couvert, et les voitures ont une autonomie allant jusqu'à 500 km. Il est très facile de trouver un endroit où la recharger durant votre journée de travail.

Qu'est-ce qui vous a séduit dans l'électrique, après l'avoir essayée?

Rémi: Pour ma part, j'avais essayé la Tesla. Cette voiture est facile à conduire, puissante et sécurisante! Et hyper intuitive, surtout avec l'aide à la conduite. Elle ne fait aucun à-coup. Les Superchargeurs sont très performants, 20 minutes suffisent à une charge complète.

Basile: Et quand on sait aussi que ces voitures sont plus écologiques que les véhicules thermiques, le choix est vite vu! Quand on propose à un conducteur de les tester en location avant de se décider, la plupart du temps, c'est l'électrique qui remportera sa préférence. L'essayer, c'est l'adopter...

10 7 IDÉES REÇUES



# LES AVANTAGES FINANCIERS EN FAVEUR DE LA LOCATION D'UNE FLOTTE PLUS VERTE

Parce que les véhicules électriques offrent un bilan carbone global plus faible que celui des véhicules thermiques, de nombreuses aides sont mises en place pour faciliter et encourager leur acquisition.



#### LES AIDES FINANCIÈRES ET FISCALES

Exonérations fiscales, taux d'emprunt réduits... Vous pourrez bénéficier de nombreux avantages fiscaux si vous décidez d'investir dans les véhicules électriques. Ces aides comprennent notamment :

- Le dispositif amortisseur d'électricité pour les TPE et PME de moins de 250 salariés, permettant de réduire leur facture énergétique,
- Un prêt à taux 0 pour l'achat d'un véhicule électrique,
- · Une exonération de la taxe CO2,
- Une exonération de la taxe régionale sur la carte grise.\*



#### LES AIDES À L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE

Le programme Advenir, de financement de bornes de recharge pour véhicule électrique, permet de couvrir jusqu'à 50 % des coûts d'installation et de fourniture de la borne de recharge électrique. L'aide maximale versée est de 960 € HT par point de recharge. Ce qui explique entre autres la multiplication des bornes de recharge partout en France!

Grâce à toutes ces aides budgétaires, les véhicules électriques représentent une alternative écologique toujours plus accessible pour les entreprises.

Sources: \* economie.gouv.fr

# EN ROUTE VERS L'ÉLECTRIQUE

La transition vers une flotte électrique présente de nombreux avantages, qu'ils soient d'ordre écologique, fiscal ou bien tout simplement d'expérience de conduite.

Si certains freins sont toujours bien présents dans l'imaginaire de certains utilisateurs potentiels, nos équipes peuvent accompagner vos collaborateurs pour les sensibiliser et les aider dans ce changement à venir. Infographies, aide à la communication interne et discours RSE...

Nos conseillers se tiennent à votre écoute pour répondre à vos problématiques.

—— CONTACTEZ NOS EXPERTS POUR EN SAVOIR PLUS —— SUR LA LOCATION DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE PROFESSIONNEL

forcevente@europcar.com

01 30 96 16 95

NOTRE FLOTTE ÉLECTRIQUE

